

# Psychopathologie du travail

Identification et prévention des risques professionnels  
et des pathologies du travail

## PUBLIC

- Médecin du travail
- Infirmier·ère en santé au travail

## INTERVENANTS

- Béatrice Edrei, psychologue clinicienne spécialisée en santé au travail-psychodynamicienne du travail

## SESSIONS INTER-ENTREPRISES

### DURÉE

2 jours

### DATES

[Télécharger le calendrier](#)

### LIEU

Locaux de l'ASTI, à Toulouse

### TARIF

[Télécharger le calendrier](#)

## SESSIONS INTRA- ENTREPRISE

Un besoin spécifique ? Élaborons ensemble un programme sur-mesure

## Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation

## Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »



## VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : [formation@ast-i.org](mailto:formation@ast-i.org)

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

[www.ast-i.org](http://www.ast-i.org)

## Objectifs

- Renforcer les connaissances des acteurs de santé au travail en matière de santé psychique en lien avec les situations de travail
- Améliorer la capacité d'évaluation de la pathologie et le processus d'orientation
- Connaître le réseau de prise en charge en santé mentale au travail

## Programme

- Les grands principes de la psychopathologie du travail : souffrances, décompensations psychiques, défenses
- Clinique des décompensations : pathologie de la surcharge, pathologie de la violence
- Présentation et analyse de cas cliniques

## Pré-requis

Exercer en santé au travail

## Méthodes pédagogiques

- Exposés théoriques
- Interactions entre les participants et les formatrices à partir de leurs vécus respectifs
- Articles, supports vidéos, lectures diverses

## Suivi et modalités d'évaluation

- Auto évaluation et analyse de cas

## Délai d'accès à la formation

### Formation réalisable en session intra-entreprise

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation
- Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 1 mois à compter de la date de signature du contrat

Envie d'être informé de nos prochaines sessions de formation ?

- [Lettre d'information](#) de l'ASTI
- Page [LinkedIn](#)
- Site internet <https://ast-i.org>